



**2144 - Hébergement touristique
et restauration traditionnelle**

**Aides en faveur de l'hôtellerie
et du camping-caravaning**

Rapport n° CP/2014/713

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente du Conseil Général diverses propositions d'aides départementales en faveur, d'une part de l'hôtellerie bas-rhinoise dans le cadre de l'appel à projets 2014, et d'autre part du camping-caravaning.

Le Bureau de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin, réuni le 16 septembre 2014, a examiné favorablement la demande de subvention concernant :

- la réalisation d'un audit intitulé « Etude et assistance relatives au potentiel de développement des campings de Roeschwoog et de Gamsheim ».

Le Groupe de Travail Tourisme, réuni le 23 septembre 2014, a examiné favorablement, dans le cadre de l'appel à projets 2014, les demandes de subventions concernant :

- la modernisation fondamentale de 2 établissements hôteliers, la création d'un établissement de 10 chambres à Breitenbach, la restructuration du Château du « Hochberg » en un hôtel-restaurant de 17 chambres ainsi que l'extension et la modernisation fondamentale de 4 établissements.

Il convient de se prononcer sur ces propositions qui représentent une participation départementale globale de 302 733 € pour des investissements éligibles à hauteur de 13 974 586 € HT.

Le versement des subventions départementales s'effectue en deux fois : un premier acompte minimum de 30 % sur présentation d'un décompte intermédiaire des travaux, le solde sur présentation du décompte définitif des travaux.

Les projets détaillés, les aides proposées, ainsi que les contreparties exigées sont présentées dans le tableau et les fiches en annexes au présent rapport.

I. Aide à l'hôtellerie dans le cadre de l'appel à projets 2014

Un nouveau dispositif d'aide à l'hôtellerie, commun aux trois collectivités alsaciennes, sous la forme d'un appel à projets annuel, a vu sa concrétisation par une première édition 2014. Il vous est proposé d'attribuer les subventions pour un montant global de 294 446 € à 8 porteurs de projets.

Le financement des investissements retenus à l'issue de l'appel à projets, se fera à parité. Ainsi, la subvention allouée à chaque projet retenu sera accordée :

- à hauteur de 50 %, par le Conseil Général du département territorialement compétent ;
- et à hauteur de 50 % par le Conseil Régional d'Alsace.

Les subventions seront accordées dans la limite, d'une part, du taux d'aide maximum et du plafond d'intervention fixés par le dispositif commun de l'appel à projets, d'autre part, des plafonds impartis par les règles économiques européennes en vigueur, ainsi que dans la limite des crédits budgétés annuellement par chacune des collectivités.

Pour l'année 2014, l'appel à projets s'est inscrit dans les objectifs de la Stratégie de développement touristique commune à la Région et aux Départements alsaciens :

- qualification de l'offre marchande (objectif 1)
- promotion du tourisme de congrès (objectif 3)
- accessibilité douce, écotourisme et développement durable (objectif 4)
- faire de l'Alsace une destination vélo de 1er choix (objectif 6)
- miser sur la surprise et la créativité pour dynamiser l'image de la destination (objectif 10)
- valoriser l'excellence œnotouristique (objectif 11).

L'appel à projets était ouvert aux exploitants et propriétaires des murs, pour des établissements situés sur le territoire alsacien, et pouvant justifier du classement en étoiles de tourisme ou l'obtenir à l'issue du programme de travaux.

Les critères d'analyse des dossiers figuraient dans la fiche de synthèse présentant l'appel à projets 2014, publiée sur les sites des trois collectivités et ceux des agences de développement touristique. La date limite de dépôt des dossiers était fixée au 30 juin 2014. 25 dossiers ont été déposés pour le territoire alsacien. Une analyse des dossiers a ensuite été conduite par le comité technique d'instruction qui a présenté ses propositions au Groupe de travail tourisme, composé des présidents des commissions tourisme et des structures de développement et de promotion touristique des trois collectivités, le 23 septembre dernier.

Les conclusions du Groupe de travail tourisme ont été soumises pour avis aux commissions thématiques des collectivités.

II. Aide à l'aménagement des terrains de camping

La communauté de communes du Pays Rhénan sollicite l'aide départementale afin de réaliser un audit intitulé Etude et assistance relatives au potentiel de développement des campings de Roeschwoog et de Gamsheim.

III. Imputations budgétaires

En cas d'accord avec les propositions ci-dessus, les crédits seraient imputés sur les autorisations de programme (AP) suivantes : « 2014/1 - R 2014 HOTELLERIE APPEL A PROJETS » et « 2014/1 - G 2014-2016 CAMPING & RESTAURATION ».

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- 294 446 € en faveur de huit établissements hôteliers pour des travaux de modernisation fondamentale et d'extension ainsi que la création d'un nouvel établissement, dans le cadre de l'appel à projets 2014
- 8 287 € pour la réalisation d'un audit intitulé Etude et assistance relatives au potentiel de développement des campings de Roeschwoog et de Gamsheim.

Ces subventions seront versées en deux fois aux bénéficiaires : un acompte de 30 % minimum sur présentation d'un décompte intermédiaire des travaux, le solde sur présentation du décompte définitif des travaux.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions de financement à intervenir sur cette base entre le Département et chacune des entreprises concernées, selon les dispositions énoncées dans les annexes au rapport.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL